

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Thématique N°2 « les cours d'eau et les milieux aquatiques »

### Compte rendu de la réunion du 30 novembre 2006

#### Etaient présents :

Mme Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie  
Mr Jean François BLONDEL, Conseil Général du Pas-de-Calais  
Mr Alain BOULANGER, Adjoint au Maire d'Aubigny-au-Bac  
Mme Laurence CASTILLON, MNLE Sensée  
Mr Michel CAVENAILE, Communauté de Communes OSARTIS  
Mr Francis CORNU, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger  
Mr Henri DELATTRE, Fédération de Pêche du Nord  
Mr Jean Louis DELCROIX, MNLE Sensée  
Mme Tiphaine DERNONCOURT, MNLE Sensée  
Mr Jean Claude FAILLIE, Maire adjoint de Raillencourt-Sainte-olle  
Mr Pascal LAGE, représentant du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais  
Mr Yann LANCIAUX, Conseil Supérieur de la Pêche  
Mme Morgane LE BRETON, Fédération de Pêche du Pas-de-Calais  
Mr Stéphane LEFEBVRE, Fédération de Pêche du Pas-de-Calais  
Mr Jean-Claude MAIRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx  
Mr Fabien MARTIN, Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts du Nord  
Mr Gilles POULAIN, Président de la Commission Thématique N°2  
Mr Philippe RENO, Pisciculteur à Rémy  
Mr Fabrice THIEBAUT, Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée  
Mr André URBANIJA, Fédération de Pêche du Pas-de-Calais

#### Absents, excusés :

Mr Jean-Marie BARAS, Fédération de Pêche du Nord  
Mr Thomas BATORI, Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Arras  
Mr Jean-Marie BEAUMONT, Président de l'Amicale des Huttiers de la Vallée de la Sensée  
Mr Christophe BLONDEL, Conservatoire Botanique National de Bailleul  
Mr Alfred BOULAIN, Vice Président de la CAD, Président de la commission hydraulique  
Mr Christian BOUTROUILLE, Président de la Section Douaisis du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais  
Mr Mathieu BREDECHE, Conservatoire des sites naturels du Nord - Pas-de-Calais  
Mr Francis CAMPEDELLI, Maire de Neuville-sur-Escout  
Mr Jean-Louis CANDAT, Maire de Vaulx-Vraucourt  
Mr Léonard COQUELLE, Adjoint au Maire de Féchain  
Mr Thierry CORNIER, Conservatoire Botanique de Bailleul  
Mr Sébastien COSNIER, Direction Régionale de l'Environnement  
Mr André COURTECUISSÉ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais  
Mr Edouard COURTECUISSÉ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais  
Mr Jean-Pierre CUVILLIEZ, Maire de Saudemont  
Mr Jean-Marc DELABRE, Président du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord

Mr Didier DELAVAL, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord  
Mr Patrick DELEBECQUE, Direction Départementale de l'Équipement du Nord  
Mme Isabelle DELEPOUVE, Conseil Supérieur de la Pêche  
Mr Denis DEROY, Adjoint au Maire de Chérisy  
Mme Françoise DUHAMEL, Centre Régional de Phytosociologie  
Mme Danielle DUPAS-PARANY, Adjointe au Maire de Féchain  
Mr Régis DURIEZ, MNLE Sensée  
Mme Corinne FIGUERAS, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais, MISE 62  
Mme Myriam FINET, Communauté de Communes des Vertes Vallées  
Mr Eric FOISSIER, Communauté de Communes du Sud Arrageois  
Mr Jean-Matthieu FONTAINE, Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA)  
Mr Jean-Marie FOVAUX, Fédération de Pêche du Nord  
Mr David FRANCOIS, Communauté d'Agglomération du Douaisis  
Mr Henri GAMEZ, Maire de Fressies  
Mr Edmond GAZEL, Maire d'Écourt-Saint-Quentin  
Mr Laurent GRITTI, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut  
Mr Jean-Luc HALLE, Président du SIRA  
Mr Michel HENNEBICQ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais  
Mr Gustave HERBO, Président du Comité Sensée Environnement, MNLE  
Mr Jean-Jacques HERIN, Communauté d'Agglomération du Douaisis  
Mr Pierre HOUBRON, Fédération de Chasse du Pas-de-Calais  
Mr Stéphane JOURDAN, Fédération de Pêche du Nord  
Mr Jean-Marc LAMBIN, Régie Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord  
Mme Stéphanie LANDRE, Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis  
Mr Dominique LECOQ, Conseil Supérieur de la Pêche  
Mr Baptiste LEGAY, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt 62, MISE 62  
Mme Thérèse LEGOFF, Présidente d'Ostrevant Bouchain Environnement  
Mr Hervé LEJOSNE, Syndicat des Propriétaires agricoles exploitants et ruraux du Pas-de-Calais  
Mr Jacques LENFANT, Direction Départementale de l'Équipement du Nord  
Mr Michel LENOIR, Maire de Boiry-Sainte-Rictrude  
Mr Jean-Marie LOISEL, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59  
Mr Jean-Claude LUCCHETTA, Conseil Supérieur de la Pêche  
Mr Jean-Pierre MARSON, Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Arras  
Mr André MARTIN, Maire de Tortequesne  
Mr Patrick MASCLET, Maire d'Arleux, Conseiller Régional  
Mr Xavier MATYKOWSKI, Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais  
Mr Arnaud MENARD, Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis  
Mr Christian MUYS, Président du MNLE Nord - Pas-de-Calais  
Mr Sébastien PALMIOTTI, Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis  
Mr Stéphane PARMENTIER, Conseil Général du Nord  
Mr Emmanuel PETIT, Fédération de Pêche du Nord  
Mr Marcelin PETIT, Comité Trinquise Environnement  
Mr Jean-Louis POPULAIRE, Adjoint au Maire d'Arleux  
Mr Michel PRETTRE, Maire d'Aubenchaul-au-Bac  
Mr Daniel RENARD, Président du Comité départemental de la Fédération Française de Canoë Kayak  
Mme Maryvonne RINGEVAL, Maire de Raillencourt-sainte-olle  
Mr Christian SANTERNE, Maire de Rémy  
Mr Denis SLOMANIOWSKI, Adjoint au Maire d'Aubenchaul-au-Bac  
Mr Mickaël STIENNE, Communauté de Communes OSARTIS  
Mr Daniel TABARY, Maire de Frémicourt  
Mr Patrice TACIAK, DDE du Nord

Mme Karine URBAIN, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59  
Mr Jean-Claude VALIN, Fédération de Chasse du Pas-de-Calais  
Mr Alain WALLART, Maire de Féchain  
Mr Hervé WATEL, Syndicat Mixte Scot OSARTIS - MARQUION

---

M. OLIVIER ouvre la séance en accueillant les participants et évoque la signature récente d'une convention entre l'Institution et les Fédérations de Pêche, convention qui doit permettre l'échange de données et une plus grande collaboration dans les projets entre les structures.

M. POULAIN remercie Monsieur le Maire pour son accueil et rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Les barrages à l'écoulement des eaux et à la libre circulation piscicole : incidences écologiques et hydromorphologiques / impacts positifs de leur aménagement, *par Stéphane LEFEBVRE, Fédération de Pêche du Pas-de-Calais*;
- Présentation de l'inventaire en cours sur le bassin Artois-Picardie des ouvrages hydrauliques, *par Morgane LE BRETON, Fédération de Pêche du Pas-de-Calais*
- Présentation de l'inventaire des barrages à l'écoulement des eaux ou perturbant la faune piscicole sur le territoire du SAGE de la Sensée.

**1. Les barrages à l'écoulement des eaux et à la libre circulation piscicole : incidences écologiques et hydromorphologiques / impacts positifs de leur aménagement**

La présentation est jointe en annexe.

**Principaux propos retenus :**

M. LEFEBVRE rappelle que le bassin de la Sensée est scindé en deux parties hydrographiques bien distinctes. Il précise que l'amont est caractérisé par un contexte salmonicole (truite), et l'aval par un contexte cyprinicole (carpe, brème, rotengle, ...). L'objectif de la présentation est de voir quelles sont les exigences des différentes populations piscicoles et les conséquences des barrages installés dans les cours d'eau.

Le problème des niveaux d'eau bas est évoqué. A ce sujet, M. OLIVIER rappelle l'exigence hydraulique émise pour le projet de canal Seine Nord : absence de prélèvement dans le bassin de la Sensée pour alimenter le futur canal.

M. CAVENAILE indique que contrairement aux autres cours d'eau, le niveau du Trinquise est haut. Il explique la cause de ce phénomène : des essais de pompages dans la nappe sont effectués dans le cadre d'une étude d'impact diligentée par la Communauté Urbaine d'Arras. 10 000 m<sup>3</sup>/jour sont prélevés dans la nappe et rejetés dans le Trinquise pendant 3 semaines, puis 16 000m<sup>3</sup>/jour pendant les 3 semaines suivantes.

M. RENOU signale que le SAGE doit être au courant de ce dossier.

M. THIEBAUT précise que le Président de l'Institution a reçu pour information le dossier de demande d'autorisation provisoire d'effectuer ces essais de pompage dans la nappe. Le Président a émis un avis réservé, justifiant qu'il convient d'attendre les conclusions de l'étude hydraulique avant de mener des investigations en matière d'eau souterraine.

M. MARTIN rappelle que le SAGE n'étant pas approuvé, il n'a pas de portée juridique, il est donc difficile de s'opposer actuellement à n'importe quel projet.

M. RENO signale qu'il faut que la transparence soit garantie.

M. CAVENAILE précise que seuls les maires des communes concernées ont été conviés à participer à des réunions et qu'il aurait été intéressant de relever les piézomètres et de suivre l'évolution du niveau de la nappe.

M. LEFEBVRE avance une solution pour éviter les seuils de prise d'eau et de rétention d'eau dans les cours d'eau : il faut privilégier l'alimentation par forage plutôt que par dérivation des cours d'eau.

M. MARTIN réagit à ces propos qui soulèvent selon lui une contradiction : il faut protéger la ressource et, pour protéger les poissons, il est préférable de prélever l'eau dans la nappe. Pour lui, le prélèvement d'eau dans la rivière est préférable puisqu'il ne perturberait pas la nappe.

M. LEFEBVRE signale qu'il est possible de concilier tous les enjeux : en pompant avec des forages dans la nappe et dans les rivières grâce à des méthodes alternatives. Il précise que le prélèvement pour alimenter un plan d'eau n'est pas comparable à celui dont l'objectif est l'alimentation en eau potable des humains. Il avance aussi que c'est une solution envisageable, et qu'il en existe d'autres.

D'après M. CAVENAILE, les eaux profondes sont trop calcaires et nuiraient à la survie des poissons.

M. RENO indique que ce n'est pas un apport d'eau de forage qui pourrait nuire à la vie piscicole. Il rappelle qu'il est propriétaire d'une pisciculture et qu'il existe quelques tensions entre les fédérations de pêche et les pisciculteurs à cause des barrages. Selon lui, la suppression des barrages ne règle pas le problème des sédiments et il n'est pas prouvé que la Sensée amont se situe en contexte salmonicole. Concernant l'aménagement des barrages avec des passes à poissons, il regrette que les plans des passes soient imposés aux propriétaires, vu notamment leur coût élevé, environ 20 000€.

Selon M. MARTIN, le coût de l'installation d'une passe à poisson est moins important.

Quant au problème des sédiments, M. LEFEBVRE indique qu'il faut agir à l'échelle du bassin versant en apportant des solutions préventives par rapport aux flux de particules.

Sur la conception et la réalisation des passes à poissons, il ajoute qu'en effet, le sentiment ressenti est que les choses sont imposées. Néanmoins, il faut garantir le passage des poissons, c'est pourquoi le travail des bureaux d'études est en général privilégié. Il cite l'exemple d'études menées sur la Canche et l'Authie financées sur fond public à la place des propriétaires privés. Dans ce cadre, il convient par conséquent de rationaliser les coûts d'investissements par rapport aux objectifs.

M. LANCIAUX rappelle que la classification des rivières en première ou deuxième catégorie est fixée par des arrêtés ministériels. La Sensée est une rivière de deuxième catégorie sur l'ensemble de son cours.

M. LEFEBVRE signale que la Sensée en amont du décanteur pourrait être considérée comme une rivière de première catégorie, et l'aval, eu égard des plans d'eau, comme une rivière de seconde catégorie.

M. RENO demande quelles sont les conséquences de la classification de la Sensée amont en rivière de première catégorie.

M. LEFEBVRE indique qu'on passerait à un autre niveau d'amélioration.

M. CAVENAILE s'interroge sur les actions prioritaires à mener pour améliorer la situation. Il relate l'exemple de la commune de Sailly-en-Ostrevent pour laquelle 4 collecteurs récupèrent les eaux usées qui sont ensuite rejetées dans la rivière et détruisent la qualité de l'eau.

Mme AUBERT souligne que la directive eaux résiduelles permet de rattraper les problèmes d'assainissement. Seulement, le prix de l'eau a atteint son maximum, il sera difficile de l'augmenter encore, c'est pourquoi il faut se donner des priorités par secteur.

M. CAVENAILE demande de qui dépendent les priorités.

D'après Mme AUBERT, elles dépendent à la fois des milieux, de leur fonctionnement, de leurs usages et des impacts des rejets. Tout ne peut pas être fait dans l'immédiat.

M. MAIRE demande combien de communes du bassin sont raccordées à une station d'épuration.

M. THIEBAUT lui répond que 56 communes sur 134 sont raccordées.

## **2. Présentation de l'inventaire en cours sur le bassin Artois-Picardie des ouvrages hydrauliques.**

La présentation est jointe en annexe.

### **Principaux propos retenus.**

M. RENOU précise que son exploitation a pu avoir l'agrément sanitaire européen parce qu'il y a une barrière infranchissable à l'aval de sa pisciculture. Une échelle à poissons peut avoir des conséquences pour les poissons en terme sanitaire, c'est pourquoi il faut une limite infranchissable pour les poissons.

M. LEFEBVRE demande si la barrière peut être plus proche de la pisciculture.

M. RENOU signale que la directive européenne prévoit aussi la mise en place d'une zone tampon pour surveiller la contamination éventuelle par les poissons migrateurs.

M. MARTIN souhaite avoir la définition du terme « seuil agricole ».

M. LEFEBVRE explique que des barrages ont été mis en place dans le passé par les exploitants agricoles pour inonder leurs terres afin de les fertiliser. Il ajoute que les noms varient selon les départements.

M. MARTIN remarque qu'il convient de se rappeler toutes les fonctions économiques et sociales des barrages construits dans le passé. Il cite l'exemple de moulins dont l'énergie servait à découper et à percer des boutons.

## **3. Présentation de l'inventaire des barrages à l'écoulement des eaux ou perturbant la faune piscicole sur le territoire du SAGE de la Sensée.**

La présentation est jointe en annexe.

M. THIEBAUT rappelle que la liste n'est pas exhaustive, les barrages illicites situés en terrains privés n'ont pas pu être recensés.